



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

création

Question écrite n° 37150

Texte de la question

M. Bernard Perrut demande à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie s'il est exact qu'une proposition a été faite par la commission européenne de substituer le label « made in Europe » au label national de chacun des pays de la Communauté. Une telle décision serait très dommageable pour la reconnaissance de la qualité des produits caractéristiques de chaque pays d'origine, l'Union ne devant pas se confondre avec l'uniformité. Si une telle proposition devait être présentée, il lui demande quelle serait sa position et celle du gouvernement français devant une telle éventualité.

Texte de la réponse

Un projet de la Commission européenne envisageant la mise en place d'un marquage d'origine « made in Europe » est effectivement à l'étude. Plusieurs options sont envisagées : marquage d'origine purement volontaire, marquage d'origine obligatoire tant pour les produits importés que pour les produits fabriqués dans l'Union européenne, système mixte combinant un marquage d'origine obligatoire pour les produits importés et un marquage volontaire pour les produits fabriqués dans l'Union européenne. Cette proposition fait actuellement l'objet d'une consultation auprès de l'ensemble des parties intéressées. Les autorités françaises sont très attachées à ce que les entreprises conservent sans restriction la possibilité d'indiquer l'origine française de leurs produits. Pour autant, elles ne sont pas opposées au principe de la création d'un label « made in Europe » à la condition que le dispositif retenu le soit sur une base volontaire, qu'il ne crée pas de contraintes économiques excessives et permette de concilier les principes de libre circulation des marchandises et de protection du consommateur.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37150

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2004, page 2799

Réponse publiée le : 10 janvier 2006, page 255